

Discours de B. CRETON - Président de l'AFCAB 100^{ème} certificat NF – Armatures - 31 Mai 2010

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je n'imaginai certainement pas, en décembre 1990, lors du dépôt des statuts de l'Association Française de Certification des Armatures du Béton, à la préfecture de police de Paris, en qualité de premier délégué général de l'association, que je participerai, quelque 20 ans plus tard, cette fois-ci en qualité de Président, à la remise du 100^{ème} certificat armatures.

Il convient de rappeler que l'AFCAB a été portée sur les fonds baptismaux, en ce début des années 1990, grâce à l'impulsion donnée par une petite dizaine de pionniers :

- deux services de l'administration dont le LCPC, Laboratoire Central des Ponts et Chaussées,
- deux grandes entreprises nationales : EDF et SNCF,
- et cinq organisations de producteurs : ADETS, APA, APAC, FFA - appelée alors CSSF - et SN TORSID).

La presque totalité de ces membres fondateurs de l'AFCAB sont toujours présents au sein de l'AFCAB et sont très actifs dans ces différentes instances. Le LCPC demeure aujourd'hui un partenaire privilégié de l'AFCAB

Toutefois, parmi les représentants de ces pionniers historiques, je tiens à saluer tout particulièrement aujourd'hui, Michel Ferran, actuel Président de l'APA dont l'un des membres est à l'honneur aujourd'hui, et qui est le seul à avoir vécu sans interruption cette aventure de 20 ans.

Avant de dire quelques mots de l'AFCAB d'aujourd'hui, je rappellerai les étapes importantes dans la vie de notre association.

Dans ces trois premières années pleines de fonctionnement, de 1991 à 1993, l'activité de l'AFCAB s'est essentiellement concentrée sur la certification des armatures, appelées à l'époque armatures industrielles pour le béton, en abrégé AIB. Les premières règles de certification (ou règlement de certification comme nous disions à ce moment) ont été établies début 1992 et le premier certificat a été attribué en mars 1992, sous la marque propre de l'AFCAB. Huit certificats ont été délivrés au cours de ces trois premières années d'existence. En outre, les règles de certification AFCAB pour les AIB que je viens de mentionner ont servi de base pour la préparation de la première norme française relative aux AIB : la première version de la norme NF A 35-027, publiée en décembre 1995.

Début 1994 est une date importante pour l'AFCAB ; il s'agit en effet de la date du transfert de l'homologation ministérielle des aciers pour béton armé (d'ailleurs appelée alors armatures pour béton armé), qui existait pour ces produits, depuis le début des années 1960, vers une marque NF pour laquelle l'AFCAB a été mandatée par AFNOR. Ce transfert a immédiatement entraîné l'émission de près de 100 certificats d'usage de la marque NF pour ces produits

Cette date de 1994 est d'autant plus importante pour l'AFCAB car c'est également au cours de cette année là que trois autres règlements de certification relative aux dispositifs de rabouillage et d'ancrage des aciers pour béton armé (en abrégé DRAAB), à la pose des armatures et aux boîtes d'attente ont vu le jour.

L'AFCAB a beaucoup évolué depuis sa création et dispose dorénavant d'une collection aboutie de règles de la certification pour les cinq applications que je viens d'évoquer ; celles-ci couvrent l'ensemble des produits et services

utilisés dans le domaine de l'armature : aciers pour béton armé, armatures, dispositifs de rabouillage et d'ancrage des aciers pour béton armé, pose des armatures, boîtes d'attente.

Aujourd'hui, les deux premières applications relèvent de la marque NF et cette année, nous fêtons les 10 années d'existence de la marque NF armatures.

Pour chacune de ces cinq applications, un comité de certification constitué d'experts se réunit en général chaque trimestre pour examiner les dossiers de demande ou de renouvellement de certification et pour soumettre ses avis sur ces dossiers au Conseil d'administration, organe décisionnel de l'AFCAB.

Quelques chiffres ou données-clé donneront une bonne idée du chemin parcouru par l'AFCAB depuis sa création et de son activité actuelle :

- l'AFCAB, c'était, début 2010, un total de 232 certificats toutes applications confondues et un total de 182 titulaires,
- un secrétariat permanent constitué de 3 personnes,
- 40 experts bénévoles, membres des comités de certification et du Conseil d'administration
- un chiffre d'affaires 2009 de l'ordre de 2 M€
- une accréditation du COFRAC pour l'ensemble de ces activités de certification.

Après cette introduction et ces quelques messages généraux que j'ai souhaité vous délivrer aujourd'hui, je vais passer la parole à Richard Poquet, SNCF, Président du comité de certification « Armatures », qui va introduire de manière plus précise cette cérémonie de remise du 100^{ème} certificat armatures.